

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/07/2025 - 21451 - 2011 B 01544 - 531 869 105 - 5B

SAS 5B

Société par Actions Simplifiée au capital de 294 000 Euros

1223 Chemin de Menque

31700 DAUX

RCS Toulouse : B 531 869 105 - N° de Gestion 2011 B 01544

SIRET : 53186910500019 - NAF : 6810Z

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2024



*corinne
présidente*

BADOCH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BADOCH' with a stylized flourish.

SARL CO.BE.PHI Expertise et Conseils

Société d'Expertise Comptable

38 Allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 0561628271

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1.000€

inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées

RCS TOULOUSE: 752 837 443 - Code NAF 6920Z

BILAN

SAS 5B : 31 décembre 2024

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	10 699	6 545	4 154	6 174
<i>Immobilisations financières</i>	294 000		294 000	294 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	304 699	6 545	298 154	300 174
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
<i>Autres créances</i>	566 955		566 955	567 058
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	17 737		17 737	11 380
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	584 692		584 692	578 437
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	889 391	6 545	882 846	878 611
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			294 000	294 000
<i>Ecarts de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>			29 400	29 400
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>			352 246	478 765
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Résultat de l'exercice</i>			55 576	73 481
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			731 222	875 646
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			1 500	1 500
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>		146 670	150 124	1 465
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			151 624	2 965
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			882 846	878 611

CB

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SAS 5B: Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Rubriques	Exercice N	EUR		Ecart N/N-1
		Exercice N-1		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	3		3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	3		3	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	5700	6687	-987	-15%
Impôts, taxes et versements assimilés		125	-125	-100%
Rémunérations du personnel	12000	1000	11000	
Charges sociales	6225	380	5845	
Dotations aux amortissements	2719	2500	219	9%
Dotations aux provisions				
Autres charges	1		1	
CHARGES D'EXPLOITATION	26644	10692	15952	149%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-26640	-10692	-15949	149%
Produits financiers				
Produits exceptionnels	99126	102032	-2906	-3%
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Impôts sur les bénéfices	16910	17859	-949	-5%
2 - RÉSULTAT NET COMPTABLE	55576	73481	-17906	-24%

ANNEXE

SAS 5B

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le : 31 décembre 2024

dont le total est de : 882846 €

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous
forme de liste, dont le total est de : 99 130 €

et dégageant un bénéfice de 55576 €

De l'entité SAS 5B , sise 1223 Chemin de Menque -
31700 DAUX , exerçant l'activité de Immobilier

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période
du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Les notes (ou les tableaux) indiquées comme
"PRODUITES" dans l'état récapitulatif des annexes
figurant ci-après font partie intégrante des comptes
annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2025.

SARL CO.BE.PHI Expertise et Conseils - TOULOUSE

Téléphone : 0561628271

Élément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 1 JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024	Informations			
		Produites	Non produites		
			Note n°	N/S (1)	N/A (2)
1	<i>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i> Méthodes d'évaluation Calcul des amortissements et des provisions Changements de méthode Dérogations Informations complémentaires pour donner l'image fidèle <i>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</i>	X			Page 11
2	Etat de l'actif immobilisé	X			Page 12
3	Etat des amortissements	X			Page 12
4	Etat des provisions	X			Page 13
5	Etat des échéances, des créances et des dettes	X			Page 14
6	Informations et commentaires sur : 1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan 2. Réévaluation 3. Frais d'établissement 4. Frais de recherche appliquée et de développement 5. Fonds commercial 6. Intérêts immobilisés 7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant 8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant 9. Avances aux dirigeants 10. Produits à recevoir 11. Charges à payer 12. Charges et produits constatés d'avance 13. Charges à répartir sur plusieurs exercices 14. Composition du capital social 15. Parts bénéficiaires 16. Écarts de conversion <i>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</i>		X	X	
		X			Page 15
		X			Page 15
		X			Page 15
				X	
				X	
				X	
				X	
		X			Page 16
		X			Page 16
		X			Page 17
		X		X	
				X	Page 18
				X	
				X	
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers			X	
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X	
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X	
15	Liste des filiales et participations	X			Page 19
15 bis	Renseignements concernant les filiales et participations	X			Page 20
	<i>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</i>				

(1) N/S = Non Significatif

(2) N/A = Non Applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

2) PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inscrits en charges.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés selon le système linéaires, en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Construction	20 à 50 ans
Agencement, aménagement, installation technique	10 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

5) STOCKS ET EN COURS

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode : S/O

Les produits fabriqués et en cours de production sont valorisés au coût de production.

6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENTS 2 & 3
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>installations techniques, materiel et outillage industriel</i>					
<i>installations generales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>	10 000			10 000	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		699		699	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000	699		10 699	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	294 000			294 000	
TOTAL GÉNÉRAL	304 000	699		304 699	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>installations techniques, materiel et outillage industriel</i>				
<i>installations generales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	3 826	2 500		6 326
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		219		219
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 826	2 719		6 545
TOTAL GÉNÉRAL	3 826	2 719		6 545

CB

ETAT DES PROVISIONS

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 4
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR				
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'ex-	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'ex-
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stoks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL				

CB

ÉCHÉANCES, CRÉANCES ET DETTES

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 5

(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	566955	566955	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	566955	566955	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	146670	146670		
Fournisseurs et comptes rattachés	1500	1500		
Dettes fiscales et sociales	3454	3454		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	151624	151624		

CB

ACTIFS INCORPORELS

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

EUR

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -3°

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	Valeur brute comptable	Taux d'amortissement
<i>Frais d'établissement</i>	Néant	

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -4°

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	Valeur brute comptable	Taux d'amortissement
<i>Frais de recherche et développement</i>	Néant	

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -5°

FONDS COMMERCIAL	Valeur brute comptable
<i>Fonds commercial</i>	Néant

CB

COMPTES DE RÉGULARISATION

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENTS 6-10° & 6-11°
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Créances rattachées à des sociétés en participations</i>	
<i>Autres créances immobilisées</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Autres titres</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL	Néant

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1500
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL	1500

CB

COMPTES DE RÉGULARISATION

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -12°
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
<i>Charges d'Exploitation</i>	
<i>Charges Financières</i>	
<i>Charges Exceptionnelles</i>	
TOTAL	Néant

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
<i>Produits d'Exploitation</i>	
<i>Produits Financiers</i>	
<i>Produits Exceptionnels</i>	
TOTAL	Néant

CFE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 6.14°

EUR

(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 24.12°)

	Nombre	Valeur nominale
<i>Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice</i>	1000	294,00
<i>Actions / parts sociales émises pendant l'exercice</i>		
<i>Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice</i>		
<i>Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</i>	1000	294,00

CB

LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 15

EUR

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	dont Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 . <u>Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>			
SCI CAREVA	114549	98,00 %	113549
2 . <u>Participations (10 à 50% du capital détenu)</u>			
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 . <u>Filiales non reprises en A :</u>			
2 . <u>Participations non reprises en A :</u>			

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

SAS 5B 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

ANNEXE - ÉLÉMENT 15 bis EUR

<i>Filiales et Participations</i>	<i>Capital</i>	<i>Réserves et RAN av. affectation résultat</i>	<i>Quote part du capital détenue en %</i>	<i>Valeurs d'origine des titres détenus</i>	<i>Valeurs d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et Avances consentis par la société et non remboursés</i>	<i>Montant des cautions et avals fournis par la</i>	<i>Chiffre d'Affaires du dernier exercice</i>	<i>Bénéfice net ou Perte du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
SCI CAREVA	1 000	0	98	294 000	294 000	565 406		182 911	113 549	

5B
Société par actions simplifiée au capital de 294.000 euros
Siège social : 1223 chemin de Menqué - 31700 DAUX
531 869 105 RCS Toulouse - N° de gestion 2011B01544

RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ADOPTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE LE 4 JUIN 2025
Exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les comptes font ressortir :

Origine

- | | |
|---|------------------|
| - Un résultat bénéficiaire sur l'exercice de | 55 575,71 euros |
| - Des réserves distribuables pour un montant de | 352 246,18 euros |

décide l'affectation suivante :

Affectation

- | | |
|--|-------------------------|
| - A titre de dividendes, soit | 100 000,00 euros |
| <i>dont 44.424,29 € par prélèvement sur les autres réserves.</i> | |

Répartition après affectation

Compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres ressortira à 631.221,89 euros et celui des réserves à 337.221,89 euros dont 29.400 euros au titre de la réserve légale.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 100 euros. Ce dividende en numéraire sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.



Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/23	200 000	0	0
31/12/22	néant	0	0
31/12/21	néant	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



comme BADOUL
présidente

